
Présidence : Mongolie**777^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**1. Date : Mercredi 28 janvier 2015

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 40

2. Président : Ambassadeur G. Batjargal3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : QUESTIONS DE
NON-PROLIFÉRATION**

- *L'AIEA et la Conférence d'examen du TNP, exposé de M. C. Feruta, Coordonnateur en chef, Bureau du Directeur général chargé de la coordination, AIEA*
- *Observations de M. C. Istrate, Président désigné de la Grande Commission II de la Conférence d'examen du TNP de 2015*

Président, M. C. Feruta, M. C. Istrate (FSC.DEL/9/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/14/15), Ukraine (FSC.DEL/10/15), Suisse (annexe), États-Unis d'Amérique, Turquie, Grèce, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/11/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la

Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/15/15), Suisse (FSC.DEL/13/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Canada, Fédération de Russie

- b) *Visite d'une base aérienne et d'une installation militaire en Hongrie, du 27 juin au 1^{er} juillet 2016* : Hongrie
- c) *Question de protocole* : Allemagne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre tenue le 22 janvier 2015* : Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)
- b) *Exposé sur la 66^e réunion du Groupe des communications de l'OSCE tenue le 17 décembre 2014 (FSC.GAL/1/15)* : représentant du Centre de prévention des conflits

Le FCS est convenu de tenir l'échange global d'informations militaires de 2015 le mercredi 29 avril 2015 et l'échange annuel d'informations militaires le mardi 15 décembre 2015.

- c) *Réunion informelle sur les projets liés au FCS prévue le 3 février 2015* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- d) *Appel à la présentation de candidatures pour un chef de file du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2015* : Président
- e) *Appel à des coordonnateurs et des rapporteurs pour la vingt-cinquième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) prévue les 3 et 4 mars 2015* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 4 février 2015 à 10 heures, Neuer Saal



777^e séance plénière

Journal n° 783 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,

La Suisse félicite la Présidence du FCS, la Mongolie, d'avoir choisi la prochaine Conférence d'examen du TNP comme sujet de la séance d'aujourd'hui et salue chaleureusement les deux intervenants, l'Ambassadeur Cornel Feruta, Coordonnateur en chef au Bureau du Directeur général de l'AIEA chargé de la coordination, et l'Ambassadeur Cristian Istrate, Président du Comité de sécurité de l'OSCE et Président désigné de la Grande Commission II de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous les remercions pour leurs exposés détaillés et instructifs.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un instrument essentiel pour renforcer la paix et la stabilité dans le monde. Depuis son entrée en vigueur il y a plus de quarante ans, le Traité a largement contribué à protéger l'humanité de la prolifération et de l'utilisation des armes nucléaires.

Étant donné l'importance du Traité et l'intérêt que revêt la Conférence d'examen pour le régime de non-prolifération, il est de notre responsabilité collective d'assurer le succès de la Conférence d'examen de 2015.

Comme la Conférence d'examen se tiendra dans un contexte de tensions internationales accrues, il est essentiel de comprendre que ce sont des circonstances telles que celles-ci qui font qu'il est important d'avoir un système de non-prolifération solide.

Au cours des cinq dernières années, des progrès ont pu être réalisés sur un certain nombre de questions de non-prolifération. Plusieurs éléments du Plan d'action de 2010 ont été mis en œuvre. Dans le même temps, les menaces de prolifération demeurent et il reste beaucoup à faire, notamment dans les domaines suivants :

- Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des normes de vérification établies par les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels ; il faut maintenant faire avancer les travaux d'adaptation des garanties de l'AIEA aux différents contextes nationaux et aux défis futurs.

- De nouveaux résultats encourageants ont également été obtenus, dans le cadre de l’AIEA et d’autres processus tels que le Sommet sur la sécurité nucléaire, pour ce qui est de la mise en lieu sûr de toutes les matières nucléaires.
- Dans le contexte actuel, nous appelons plus que jamais tous les États à s’acquitter de leur obligation de s’assurer que des armes nucléaires, d’autres armes de destruction massive et des matières et technologies connexes ne tombent pas entre les mains d’acteurs non étatiques et de groupes terroristes. La coopération dans le domaine de la réduction de la menace reste essentielle et doit se poursuivre, notamment en période de tensions accrues.
- Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l’ONU, en particulier dans l’espace de l’OSCE. Celle-ci étant la plus grande des organisations régionales de sécurité visées par le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, elle joue un rôle important dans le domaine du désarmement. Elle a montré son utilité dans la mise en œuvre des principes régissant la non-prolifération adoptés en 1994 et actualisés en 2013, ainsi que de la résolution 1540 au niveau régional, qu’elle a soutenue en coopération étroite avec les États participants ayant demandé une assistance sous la forme de programmes adaptés à leurs besoins. À cet égard, nous estimons que le poste d’administrateur de projet pour la résolution 1540 au Centre de prévention des conflits devrait être institutionnalisé.
- Dernier point, mais ce n’est pas le moins important, je tiens également à mentionner les consultations sur une conférence en vue de la création d’une zone exempte d’armes de destruction massive au Moyen-Orient. Bien que cette conférence n’ait pas encore été convoquée, les principaux acteurs ont déjà engagé un dialogue de fond organisé par l’animateur. La Suisse continue d’encourager les États de la région à poursuivre des consultations constructives. Maintenant plus que jamais, il est particulièrement important de prendre des mesures pour amorcer un processus qui aboutisse à la mise en œuvre de la résolution adoptée en 1995.

Ce ne sont là que quelques-uns des domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre.

Bien que certains progrès aient été réalisés dans le domaine de la non-prolifération, il est regrettable que des engagements anciens en matière de désarmement comme les « 13 mesures pratiques » n’aient pas encore été mis en œuvre et que des progrès n’aient été enregistrés qu’en ce qui concerne un très petit nombre seulement des mesures de désarmement prévues dans le Plan d’action de 2010.

Monsieur le Président,

Pour que la Conférence d’examen de 2015 soit un succès, il faudra que toutes les parties fassent preuve de souplesse et d’une grande détermination. C’est précisément à cause de l’insuffisance manifeste des mesures prises que le Plan d’action de 2010 ainsi que les documents adoptés lors des précédentes conférences d’examen doivent continuer de guider nos pas. La Suisse espère que la Conférence d’examen du TNP pourra tracer clairement la voie à suivre pour mettre en œuvre et étoffer le Plan d’action.

À cet égard, la Suisse souhaite à l'Ambassadeur Cornel Feruta et à l'Ambassadeur Cristian Istrate que leurs efforts soient pleinement couronnés de succès.

Merci beaucoup pour votre attention. La Mission suisse souhaiterait que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.